Numéro de l'assuré : 1 85 10 99 352 291 75

Nom de l'assuré : MOROUCHE Nouri Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli. Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple!



CENTRE 505125 RUE ST SULPICE CS 20821 - 59508 DOUAI CEDEX

M. MOROUCHE NOURI APPARTEMENT 321 BAT C RES LES BOIS PARALLELES 334 RUE CASIMIR GIROUD 59500 DOUAI

Le 21/02/2025

Attestation de paiement des indemnités journalières

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

- 1. Cette attestation délivrée par l'Assurance Maladie, disponible également depuis votre Compte Ameli, constitue un relevé de prestations en espèces, valable comme justificatif pour tous les organismes et toutes les administrations en sollicitant la présentation.
- 2. Cette attestation est à transmettre au Pôle Emploi dès le 1er paiement et en fin d'indemnisation en vue de faire valoir vos droits éventuels à l'allocation chômage. Elle est à conserver sans limitation de durée au même titre qu'un bulletin de salaire.
- 3. Les indemnités journalières à 0 peuvent résulter de l'application d'un délai de carence d'arrêt de travail ou d'un nombre d'indemnités journalières dépassé.

Document établi le 21/02/2025

SIRET Employeur

Aucune indemnité journalière n'est versée pour cette période.

Le directeur de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CENTRE 505 125 RUE ST SULPICE CS 20821 - 59508 DOUAI CEDEX

141v1 309